

assertion sans crainte de contradiction. Je crois que, quand nous serons revenus à des temps normaux, il exprimera l'avis d'abolir tous les obstacles à la vente du blé pour revenir à l'ancien mode de vente de notre grain. La plupart des membres du cabinet admettront que cette affirmation est conforme à leur opinion, mais, à l'appui de l'assertion que j'ai faite, je vais passer en revue une couple d'actes que le présent Gouvernement a posés depuis son accession au pouvoir en 1935.

Nous avons hérité—maintenant je me range du côté du Gouvernement—d'une commission du blé—c'était à l'origine une commission des grains—qui avait établi un prix initial de 87½c. pour le blé n° 1 du nord livré à Fort-William et qui permettrait aussi l'émission de certificats de participation aux producteurs. La première année de notre arrivée au pouvoir—je ne dis pas cela par égotisme, mais parce que je suis dans le même bateau que mes collègues de ce côté-ci—le Gouvernement établit par décret du conseil cette fameuse restriction de 90 c. qui empêchait la commission du blé de fonctionner jusqu'à ce que le cours du blé fût tombé à 90 c. ou moins. Comme de juste, le résultat a été que la Commission n'a pas fonctionné cette année-là parce que le cours du blé était supérieur à ce chiffre. Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement a pris cette mesure. Je pense que c'était une manifestation d'inimitié envers la commission du blé.

La loi n'a pas été modifiée en 1937, et la situation resta la même. En 1938, le prix initial était abaissé de 87½c. à 80c. le boisseau. Dans les circonstances qui existaient alors, il aurait été difficile de voir là un acte d'hostilité à l'égard de la commission du blé, car les cours du blé étaient sensiblement plus bas. Puis, en 1939, le versement initial fut encore abaissé à 60 c. le boisseau, prix qu'avait fixé le bill primitif, mais il fut ensuite porté à 70 c. par la Chambre. Les honorables députés se rappelleront peut-être que, l'an dernier, j'étais en faveur de 80 c., et j'ai cru de mon devoir de voter contre le Gouvernement parce qu'il ne maintenait pas ce dernier prix. On a ensuite aboli le prétendu comité consultatif qui était censé avoir l'œil sur toutes les délibérations de la Commission du blé. J'approuve les remarques faites ici, ces jours derniers par l'honorable député de Weyburn. Je vois à peu près du même œil que lui les mesures prises par le Gouvernement, et que 90 p. 100 des gens de l'Ouest partagent notre opinion à ce sujet. Mais il est une autorité qui a plus de poids que celle de l'honorable député de Weyburn et que la mienne, et éminemment sincère, celle

de l'honorable M. Motherwell. Voici ce qu'il disait l'an dernier en cette Chambre, à la page 3845 du *hansard*:

Nous voici donc en présence de deux impairs importants, l'un et l'autre peu favorables à la commission du blé, ou plutôt nettement contraires à cette initiative. Ce que nous avons vu et entendu démontre bien que plusieurs ministres du cabinet ne veulent pas de la commission du blé.

M. Motherwell avait-il raison? S'il avait raison, je dis au ministre qu'il aura beaucoup à faire si les conseillers du Gouvernement sont hostiles à la Commission du blé.

M. ROSS (Souris): Parfaitement juste.

M. LEADER: Je n'en citerai pas davantage; ceci n'est qu'entre parenthèses. Je vais, cependant, aborder quelques questions qui ont été soulevées ce soir par certains honorables députés. Plusieurs ont fait allusion à la bourse des grains et l'honorable représentant de Wood-Mountain a défendu cette institution. Je n'entreprendrai ni de la défendre ni de l'attaquer. La bourse des grains a, dans le passé, accompli une fonction nécessaire, mais à mon sens, elle a cessé d'être utile. Je dirai carrément que dans les circonstances actuelles, le Gouvernement devrait fermer l'institution, et l'immense majorité de ceux que je représente sont de mon avis. Il n'y a pas là de critique, bien que le Gouvernement puisse prendre mes paroles pour un reproche depuis qu'il est décidé à laisser subsister cette bourse. Les cours sont si bas en ce moment qu'on ne devrait négliger aucun moyen d'économiser un cent ou un demi cent le boisseau. L'une des fonctions de la bourse des grains et des négociants en grain, y compris les éleveurs coopératifs, consiste à exiger des producteurs une commission d'un cent le boisseau pour la manutention de leurs céréales, et je crois qu'un règlement de la commission du blé force cet organisme à recourir à un intermédiaire. L'intermédiaire, en l'occurrence, serait nécessairement une des sociétés d'éleveurs qui sont membres de la bourse des grains.

Une VOIX: Il n'y a pas coercition.

M. LEADER: Je le pensais. De toute façon la loi devrait être modifiée. Nous pourrions économiser un cent par boisseau si les cultivateurs pouvaient consigner leur grain à la commission du blé. Ils épargneraient ainsi la jolie somme de dix dollars par mille boisseaux de blé. Ce serait autant d'économisé si l'on fermait la bourse des grains et que l'on expédiât le blé directement à la commission. Le Gouvernement a le devoir de procurer cet avantage au producteur.

Un mot maintenant au sujet des céréales secondaires. Ma circonscription de Portage-